

Avignon, le 25 octobre 2017

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale de
vaucluse

à

Mesdames et Messieurs les directeurs
d'école

S/C de Mesdames et Messieurs les
inspecteurs de l'éducation nationale

Pôle des élèves

Référence
2017

Dossier suivi par
Estelle Cappello
Téléphone

04 90 27 76 91

Fax

04 90 27 76 79

Mél.

estelle.cappello
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Objet : 5^{ème} édition du Concours « 1,2,3 Patrimoine ! » -année scolaire 2017-2018

Le concours « 1,2,3 Patrimoine est organisé pour les élèves des classes de CM1 scolarisés dans des écoles publiques relevant des réseaux d'éducation prioritaire ou situées en zone rurale (commune de moins de 3000 habitants). Les classes sont invitées à répondre à un appel à projet visant à la restauration d'un élément du patrimoine communal non protégé au titre des monuments historiques.

Vous trouverez en pièces les modalités de mise en œuvre de ce concours ainsi que le calendrier des différentes phases pour l'année scolaire 2017-2018.

Toutes les informations relatives à cette opération sont aussi consultables sur le site Eduscol : <http://eduscol.education.fr/cid82787/concours-j-aime-mon-patrimoine.html>.

Je compte sur votre soutien pour favoriser cette action et par avance vous en remercie.




Christian PATOZ

PJ :

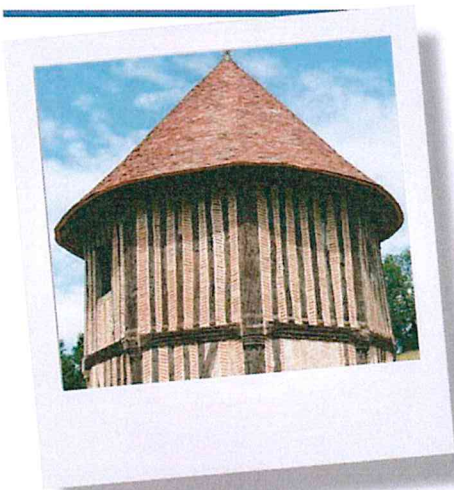
- Flyer « 1,2,3, Patrimoine ! »
- Note de présentation « 1,2,3, Patrimoine ! »
- Dossier de candidature « 1,2,3, Patrimoine ! »

- 1,2,3 -

Patrimoine!

Les écoliers se mobilisent pour le patrimoine de leur commune

DÉCOUVRIR



RESTAURER



REGARDER



VALORISER



Concours national ouvert
aux élèves de CM1

FONDATION
DU PATRIMOINE

F.F.
Fimalac

culture
diversité

FONDATION
CULTURE &
DIVERSITÉ

LEONARD

Sous le haut
patronage du



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE



PRESENTATION DU CONCOURS « 1, 2, 3, PATRIMOINE ! »

HISTORIQUE

L'accès à la culture, et en particulier au patrimoine, doit être initié dès le plus jeune âge pour s'ancrer durablement. C'est la raison pour laquelle la Fondation du patrimoine, Fimalac, membre fondateur de la Fondation du patrimoine et la Fondation Culture & Diversité (fondation d'entreprise de Fimalac) se sont engagées pour partager leurs compétences et leurs expertises respectives, et sensibiliser le jeune public scolaire à l'enjeu du patrimoine en créant en 2013 le concours « 1, 2, 3, Patrimoine ! ».

OBJECTIF

Sensibiliser au patrimoine des élèves scolarisés dans des écoles publiques situées dans des zones rurales ou relevant des réseaux d'éducation prioritaire.

PRESENTATION

▪ Modalités

Appel à projets visant à la restauration d'un élément patrimonial communal (mobilier ou immobilier) et non protégé au titre des monuments historiques, à destination d'élèves scolarisés dans des communes situées en zones rurales ou relevant des réseaux d'éducation prioritaire. Trois projets retenus se voient décerner un prix pour contribuer à réaliser cette restauration :

- Grand Prix : 6 000 euros
- Mention spéciale récompensant une école relevant des réseaux d'éducation prioritaire : 5 000 euros
- Mention spéciale récompensant une école en zone rurale : 5 000 euros

▪ Enjeu

Apprendre aux prochaines générations à mieux regarder leur environnement, à prendre conscience de sa richesse et développer une meilleure connaissance de leur patrimoine. Ce concours est avant tout un outil de sensibilisation des enfants au patrimoine ayant pour objectif de favoriser l'ouverture et la découverte par les jeunes générations de l'héritage culturel qui les entoure.

▪ Cible

Elèves de CM1 scolarisés dans des communes situées en zones rurales (moins de 3 000 habitants) ou relevant des réseaux d'éducation prioritaire.

ORGANISATION

Le concours est organisé par la Fondation du patrimoine et la Fondation Culture & Diversité avec le soutien financier de Fimalac, membre fondateur de la Fondation du patrimoine.

▪ Composition du jury

Le jury est composé d'un représentant de la Fondation du patrimoine, d'un représentant de la Fondation Culture & Diversité, d'un représentant de Fimalac, d'un représentant du ministère de l'Éducation nationale, d'un architecte des Bâtiments de France. Des personnalités qualifiées peuvent être éventuellement choisies par la Fondation du patrimoine, la Fondation Culture & Diversité et le ministère de l'Éducation nationale.

▪ Sélection des lauréats

Candidatures

Les candidatures porteront sur un projet pédagogique collectif, mené par une classe de CM1 avec leur professeur des écoles, pour la restauration d'un élément patrimonial communal (mobilier ou immobilier) et non protégé au titre des monuments historiques et devront contenir :

- Le dossier de candidature dûment rempli avec :
 - Une présentation historique de l'édifice/objet patrimonial contenant des photos et des illustrations (schémas, dessins, cartes postales anciennes, etc.)
 - Le projet pédagogique détaillé construit par l'instituteur et sa classe
 - Le projet de restauration de l'objet patrimonial qui fait l'objet du dossier (devis, plan de financement, avis de l'architecte ou de l'expert...)
- Les travaux réalisés par les élèves candidats (maquettes, dessins, affiches, carnets de bord, films, etc.)

Montant des projets

Les projets retenus devront proposer des restaurations d'un montant inférieur à 15 000 euros.

Si le montant des restaurations est supérieur à la dotation perçue, la commune s'engage à financer le reste des travaux, en complément du prix.

Les lauréats seront choisis en vue de la qualité du dossier de candidature envoyé, du travail pédagogique mis en œuvre par l'enseignant et du projet de restauration envisagé.

▪ Dotation et remise du prix

Les prix récompensent l'ensemble des classes lauréates, des équipes pédagogiques et administratives des écoles sous la forme d'une dotation dédiée au projet de restauration, et qui sera remise à la commune à réception des travaux et après avis de conformité du délégué de la Fondation du patrimoine.

Un diplôme et une récompense individuelle sont attribués à chacun des élèves lauréats ainsi qu'un abonnement au *Petit Léonard*, partenaire presse du concours. Un cadeau est également offert aux élèves de toutes les classes ayant participé au concours.

Le Grand Prix sera remis conjointement par les représentants de la Fondation du patrimoine, la Fondation Culture & Diversité et de Fimalac dans la commune de l'école lauréate.

▪ Calendrier et modalités du concours 2017-2018

7 septembre 2017	Lancement du concours via la DGESCO et les communes adhérentes de la Fondation du patrimoine
Septembre 2017 - avril 2018	Préparation des dossiers par les classes participantes en collaboration avec leur commune
13 avril 2018	Fin de réception des dossiers de candidatures
Fin avril 2018	Secrétariat du concours : présélection des finalistes
Courant mai 2018	Jury de sélection des trois lauréats
Juin 2018	Cérémonies des remises de prix dans les communes des écoles lauréates

- 1,2,3 -
Pa**t****R**i**M**o**i**n**E**!

DOSSIER DE CANDIDATURE

à adresser au plus tard le 13 avril 2018 à :

clemence.huline@fondation-patrimoine.org

ou

Fondation du patrimoine – Concours «1, 2, 3, Patrimoine !»

23/25 rue Charles Fourier – 75013 Paris

Concours national ouvert aux élèves de CM1

organisé par la Fondation du patrimoine et la Fondation Culture & Diversité
grâce au soutien de FIMALAC

FONDATION



FONDATION
CULTURE &
DIVERSITÉ



Fimalac

En partenariat avec



Sous le haut patronage du



INFORMATIONS PRATIQUES

La classe candidate

Nom de l'école :

Classe participante (préciser si classe unique, RPI, QPV...) :

Nombre d'élèves :

Ecole située en : zone rurale réseau d'éducation prioritaire

Académie :

Adresse de l'école :

Code postal :

Ville :

Tél. :

Courriel :

L'enseignant porteur du projet

Nom :

Prénom :

Tél. :

Courriel :

L'élément patrimonial choisi

Nature de l'élément patrimonial (mobilier ou immobilier):

Adresse :

Commune :

Code postal :

Nombre d'habitants de la commune :

Le maître d'ouvrage (le maire)

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél. :

Courriel :

Synthèse des documents à fournir avant le 13 avril 2018 :

- ✓ **Le dossier de candidature dûment rempli**
- ✓ **Des photographies de qualité, documents, plans, cartes postales...de l'élément patrimonial**
- ✓ **Les travaux des élèves (ou photos des travaux réalisés par les enfants)**
- ✓ **Les devis de la restauration**



I- L'ÉLÉMENT PATRIMONIAL CHOISI (à remplir par les élèves)

Description

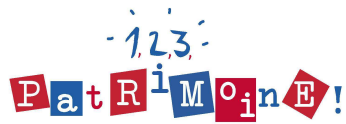
Expliquez l'histoire de cet élément patrimonial et de sa construction (date de construction, matériaux utilisés, personne à l'origine du projet, etc.). Merci de joindre des photos ou illustrations ou tout autre document sur l'élément patrimonial.



I- L'ELEMENT PATRIMONIAL CHOISI (à remplir par les élèves)

En quoi occupe-t-il une place importante dans la commune ?

Pourquoi souhaitez-vous le restaurer ? (Préciser l'état actuel de l'élément patrimonial)



II- LE PROJET PEDAGOGIQUE (à remplir par l'enseignant)

Expliquez votre démarche pédagogique et la méthode de travail développée autour du concours « 1, 2, 3, Patrimoine ! ».

Précisez les différentes étapes et le calendrier du projet durant l'année scolaire



II- LE PROJET PEDAGOGIQUE (à remplir par l'enseignant)

Quels ont été les bénéfices pour la classe candidate ?

De quelle manière le projet rayonne-t-il sur l'ensemble de l'école, sur la commune, sur les familles des élèves, etc. ? Par quel(s) biais le travail des élèves a-t-il été valorisé ?

II- LE PROJET PEDAGOGIQUE (à remplir par l'enseignant)

Quels acteurs en lien avec le projet avez-vous rencontrés, et à quelle fréquence ?

(représentants de la commune, architecte, délégué de la Fondation du patrimoine, artisans, etc.).

Que vous ont-ils apporté ?

Comment évaluez-vous l'implication de vos élèves dans le choix de l'élément patrimonial à restaurer et dans la rédaction du dossier de candidature ? Merci de joindre des travaux réalisés par les élèves témoignant de leur implication dans le projet.

II- LE PROJET PEDAGOGIQUE (à remplir par l'enseignant)

Aviez-vous déjà travaillé sur un projet de sensibilisation au patrimoine ?

Oui

Non

Si oui, précisez les actions antérieures :

Si non, votre participation à ce concours vous donne-t-elle envie de vous engager dans d'autres projets de sensibilisation au patrimoine ? Pourquoi ?

Comment avez-vous connu le concours «1, 2, 3, Patrimoine ! » ?

- par la Fondation du patrimoine
- par la Fondation Culture & Diversité
- par le Petit Léonard
- par le Ministère de l'Education nationale
- par la Mairie
- par la presse (précisez)
- autre (précisez)

Avez-vous des commentaires ou des remarques concernant ce concours ?

III- LE PROJET DE RESTAURATION (à remplir par le maître d’ouvrage)

Description des travaux envisagés :

Maître d’œuvre responsable des travaux

Nom :

Prénom :

Tél. :

Courriel :

Budget prévisionnel (en HT)

€

€

€

€

€

€

€

Total :

Veuillez noter que les travaux
prévus dans le cadre de ce
projet ne devront pas excéder
15 000 € HT

III- LE PROJET DE RESTAURATION (à remplir par le maître d'ouvrage)

Plan de financement

Subventions publiques / privées sollicitées

(Préciser l'origine et le montant des subventions demandées)

Institution/structure sollicitée	Montant sollicité	Montant obtenu
	€	€
	€	€
	€	€
	€	€
	€	€

Part restant à la charge de la commune : €

Merci de communiquer un estimatif détaillé des travaux et des devis.



RECOMMANDATION POUR LE PROJET DE RESTAURATION

Cette recommandation sera rédigée par un spécialiste (architecte en charge du projet, représentant du service territorial d'architecture et du patrimoine, responsable d'une association locale qui œuvre en faveur du patrimoine, délégué de la Fondation du patrimoine, ou toute autre personne compétente dans le domaine de la restauration du patrimoine).

Nom :

Prénom :

Fonction :

Date et signature

Si besoin, n'hésitez pas à contacter le représentant de la Fondation du patrimoine de votre département.

Retrouvez toutes les coordonnées sur www.fondation-patrimoine.org/contact



LE MOT DE M. OU MME LE MAIRE

Nous nous engageons à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la réception du prix, si le dossier est retenu.

Nous déclarons avoir pris connaissance du règlement du concours et en accepter les modalités.

Cachet de la mairie

date et signature



RÈGLEMENT

1- Objet du concours

Le concours «1, 2, 3, Patrimoine !» est un concours national visant à récompenser un projet de restauration d'un élément patrimonial communal soutenu par des élèves de CM1 et autour duquel le professeur aura construit un projet pédagogique.

2- Organismes du concours

Le concours est organisé par la Fondation Culture & Diversité et la Fondation du patrimoine, avec le soutien de FIMALAC, membre fondateur de la Fondation du patrimoine, et en partenariat avec le *Petit Léonard*.

3- Conditions de participation

La participation au concours est gratuite.

Le concours est ouvert aux élèves de CM1 scolarisés dans des écoles publiques uniquement et relevant de la politique d'éducation prioritaire ou situées en zone rurale (communes de moins de 3 000 habitants), situées dans toutes les académies de France.

L'élément patrimonial – mobilier ou immobilier – choisi ne peut être protégé au titre des monuments historiques. Le montant des travaux ne devra pas excéder 15 000 euros (il peut s'agir d'une tranche, mais elle doit être suffisamment conséquente et suffisamment identifiable dans la réalisation des travaux).

Les élèves doivent compléter avec leur professeur le dossier de candidature, et y joindre les pièces demandées, à savoir :

- des photographies de bonne qualité ;
- des illustrations, des dessins, des cartes postales ou tout autre élément permettant de présenter le projet à restaurer ;
- un estimatif des travaux ou des devis pour les travaux à entreprendre sur le projet présenté.

Pour être complet, ce dossier doit comporter la lettre de recommandation d'un spécialiste du patrimoine et la lettre d'engagement du maire de la commune ou d'un de ses représentants à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de l'annonce des résultats du concours.

4- Déroulé du concours

Le lancement officiel du concours a lieu début septembre 2017.

Les candidats ont jusqu'au **13 avril 2018** pour adresser leur dossier à la Fondation du patrimoine - concours «1, 2, 3, Patrimoine !»- 23,25 rue Charles Fourier - 75013 Paris ou par voie électronique à clemence.huline@fondation-patrimoine.org

Tout dossier incomplet ou ne répondant pas aux conditions de participation du présent règlement ne sera pas étudié.

Le jury se tiendra au courant du mois de mai 2018.

RÈGLEMENT

Pour toute question relative au dossier de candidature, les candidats peuvent contacter le représentant de la Fondation du patrimoine de leur département. Toutes les coordonnées sont disponibles sur <http://www.fondation-patrimoine.org/contact>.

5- Composition du jury

Le jury sera composé de représentants des trois organisateurs et de personnalités qualifiées. Le jury se réserve le droit de demander toutes pièces complémentaires qui lui paraîtraient utiles pour la bonne appréciation du dossier. Les décisions du jury sont souveraines et non susceptibles de recours de quelque nature que ce soit. Elles présupposent que les titulaires des dossiers sélectionnés acceptent sans réserve l'application objective des critères de sélection.

6- Dotation du prix et remise du prix

Ce concours est doté de trois prix :

- Grand prix : 6 000 euros et un abonnement d'un an au magazine *Le Petit Léonard* par élève ;
- Mention spéciale « réseau éducation prioritaire » : 5 000 euros et un abonnement de six mois au *Petit Léonard* par élève ;
- Mention spéciale « zone rurale » : 5 000 euros et un abonnement de six mois au *Petit Léonard* par élève.

Les dotations financières sont dédiées aux projets de restauration proposés dans les dossiers de candidature et seront remises aux communes maîtres d'ouvrage.

Ces dotations peuvent éventuellement être divisées entre plusieurs lauréats si les budgets des projets le permettent.

En outre, un diplôme et une récompense seront offerts à l'ensemble des élèves des classes lauréates.

Les remises de prix se feront localement impliquant les classes et les communes lauréates. Les organisateurs et les membres du jury pourront assister aux cérémonies.

7- Cession des droits des photographies et de toute autre illustration concernant le concours

Les candidats certifient avoir les droits des photographies et illustrations envoyées dans le cadre du concours «1, 2, 3, Patrimoine !».

Les candidats certifient céder gracieusement, à la Fondation du patrimoine, et aux organisateurs du concours, les droits de reproduction sur tous supports connus ou inconnus à ce jour, dans le monde entier et pour une période de 15 ans renouvelable, des photographies et des illustrations du projet présenté dans le cadre du concours «1, 2, 3, Patrimoine ! » dans le cadre exclusif de leurs campagnes d'information, de sensibilisation et de communication et de leurs interventions pour la sensibilisation au patrimoine des jeunes publics.

8- Acceptation du règlement

Le seul fait de participer au concours «1, 2, 3, Patrimoine !» implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.